

CONVOCATION DU 25 MARS 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOSMIE L'AIGUILLE, ADRESSÉ INDIVIDUELLEMENT
À CHAQUE CONSEILLER MUNICIPAL POUR LA SÉANCE QUI
S'OUVRIRA EN MAIRIE LE 7 AVRIL 2025

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET.



**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n°2025-15

Votée le 7 avril 2025

**OBJET : Modification de la
délibération n°2025-02 portant sur
l'affectation des résultats.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TAILLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Isabelle GAUD.

ABSENT : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIRS DE VOTE : M. Arnaud BROUSSAUD à M. Maurice LEBOUTET, Mme Isabelle GAUD à Mme Isabelle MONTAGNE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de l'exploitation,
- Considérant les éléments suivants :

- POUR MÉMOIRE

excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	568 248,04
excédent d'investissement antérieur reporté	-384 068,79

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024

solde d'exécution de l'exercice	541 093,02
solde d'exécution cumulé	157 024,23

RESTES À RÉALISER AU 31/12/2024

dépenses d'investissement	540 442,61
recettes d'investissement	95 515,00
SOLDE	-444 927,61

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024

rappel du solde d'exécution cumulé	157 024,23
rappel du solde des restes à réaliser	-444 927,61
EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	287 903,38

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250407-2025-15-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT À AFFECTER

résultat de l'exercice	180 566,78
résultat antérieur	568 248,04
TOTAL A AFFECTER	748 814,82

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2025)	287 903,38
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2025)	
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	287 903,38
3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	460 911,44
TOTAL	748 814,82

DÉCIDE à l'unanimité, après en avoir délibéré, d'annuler et remplacer la délibération n°2025-02 et d'affecter le résultat cumulé comme mentionné dans le tableau ci-dessus.

VOTE ☞ POUR : 21
☞ CONTRE : -

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 14 avril 2025


Maurice LEBOTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n°2025-16
Votée le 7 avril 2025
**OBJET : Vote des taux d'imposition
pour l'année 2025.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYBAUT, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Isabelle GAUD.

ABSENT : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIRS DE VOTE : M. Arnaud BROUSSAUD à M. Maurice LEBOUTET, Mme Isabelle GAUD à Mme Isabelle MONTAGNE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Maëva MUNOZ

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n°82-540 du 28 juin 1982,

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Considérant que depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250407-2025-16-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

DÉCIDE

Article unique : Le Conseil municipal à la majorité de 18 voix pour et 3 abstentions (Pierre COLOMBET, Alexandra MALISSEN, Christian SANSONNET), après en avoir délibéré, décide d'approuver les taux d'imposition pour l'année 2025 portés sur l'état fiscal 1259 COM comme suit :

	Taux votés pour 2024	Taux votés pour 2025
Taxe foncière bâtie	37.31 %	37.50 %
Taxe foncière non bâtie	66.78 %	67.11 %
Taxe d'habitation	9,64 %	9,69 %

VOTE ☞ POUR : 18
☞ CONTRE : -
☞ ABSENCES : 3

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 14 avril 2025

LE MAIRE
Mairie de BOSMIE-L'AIGUILLE

Maurice FROUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250407-2025-16-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n°2025-17
Votée le 7 avril 2025
OBJET : Adoption du Budget Primitif
de la Commune – Exercice 2025.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Isabelle GAUD.

ABSENT : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIRS DE VOTE : M. Arnaud BROUSSAUD à M. Maurice LEBOUTET, Mme Isabelle GAUD à Mme Isabelle MONTAGNE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Considérant les résultats du compte fiscal unique 2024 qui lui ont été présentés lors de la séance du 17 février 2025 et l'affectation des résultats de ce compte fiscal unique au budget primitif 2025,

Le Conseil municipal après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

DÉCIDE

Article unique : Le Conseil municipal à la majorité de 18 voix pour et 3 abstentions (Pierre COLOMBET, Alexandra MALISSEN, Christian SANSONNET), après en avoir délibéré, décide d'approuver le budget primitif 2025 annexé et qui peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Recettes de l'exercice :	2 511 800,00 €
Excédent antérieur reporté (compte 002) :	460 911.44 €
Total de recettes :	2 972 711.44 €
Total des dépenses :	2 972 711.44 €

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250407-2025-17-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Section d'investissement :

Restes à réaliser en recettes :	95 515.00 €
Excédent antérieur reporté (compte 001) :	157 024.23 €
Recettes de l'exercice (dont autofinancement) :	1 879 653.38 €
Total des recettes :	2 132 192.61 €

Restes à réaliser en dépenses :	540 442.61 €
Dépenses de l'exercice :	1 591 750.00 €
Total des dépenses :	2 132 192.61 €

VOTE **POUR :** 18
 CONTRE : -
 ABSENTIONS : 3

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 14 avril 2025**


Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n°2025-18

Votée le 7 avril 2025

OBJET : Vote des subventions aux associations - Année 2025.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYBAUT, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Isabelle GAUD.

ABSENT : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIRS DE VOTE : M. Arnaud BROUSSAUD à M. Maurice LEBOUTET, Mme Isabelle GAUD à Mme Isabelle MONTAGNE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Vu la présentation du budget primitif 2025 et notamment le détail de l'article 65748 pour lequel un crédit de 11 000 € a été ouvert,

DÉCIDE

Article unique : Le Conseil municipal à la majorité de 18 voix pour et 3 abstentions (Pierre COLOMBET, Alexandra MALISSEN, Christian SANSONNET), après en avoir délibéré, adopte le tableau des subventions suivant :

	Réalisé 2024	Voté 2025
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES	7 800.00 €	7 800.00 €
SUBVENTION VOYAGE CM2 (50 € / élève)	2 850,00€	1 650,00 €
DIVERS	-	1 550,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	10 650,00 €	11 000,00 €

En ce qui concerne la somme de 7 800 €, il est convenu que celle-ci sera répartie ultérieurement entre les différentes associations, sur proposition de la commission « Vie associative ».

VOTE ☞ **POUR** : 18
☞ **CONTRE** : -
☞ **ABSENTIONS** : 3

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 14 avril 2025
LE MAIRE,**

Maurice LEBOUTET



Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250407-D2025-18-DE
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n°2025-19

Votée le 7 avril 2025

**OBJET : Autorisation donnée au
Maire pour contracter un emprunt.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Isabelle GAUD.

ABSENT : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIRS DE VOTE : M. Arnaud BROUSSAUD à M. Maurice LEBOUTET, Mme Isabelle GAUD à Mme Isabelle MONTAGNE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité de contracter un emprunt de 550 000 € afin de pourvoir notamment au financement de la réalisation de l'Orangerie et de la halle de pétanque,

DÉCIDE

Article unique : Le Conseil municipal à la majorité de 20 voix pour et 1 abstention (Pierre COLOMBET), après en avoir délibéré, autorise le Maire à souscrire à un emprunt de 550 000 € aux meilleures conditions du marché financier.

Il devra rendre compte de ses négociations lors d'un prochain Conseil municipal.

VOTE ☞ **POUR** : 20
☞ **CONTRE** : -
☞ **ABSENCES** : 1

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 14 avril 2025**


Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250407-2025-18-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n°2025-20

Votée le 7 avril 2025

OBJET : Fixation du loyer de l'appartement situé au-dessus de l'Agence Postale Communale.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Isabelle GAUD.

ABSENT : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIRS DE VOTE : M. Arnaud BROUSSAUD à M. Maurice LEBOUTET, Mme Isabelle GAUD à Mme Isabelle MONTAGNE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Vu les propositions de la commission des finances,

DÉCIDE

Article unique : Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide à compter du 1^{er} avril 2025 :

- De fixer le loyer du logement situé au-dessus de l'Agence Postale Communale au 8 rue de la Poste à 488.00 € par mois ; selon le 4^{ème} trimestre de l'indice de référence des loyers (valeur 144.64) ;
- De réviser la participation aux frais de chauffage du locataire à 56.20 € ;
- De refacturer la consommation d'eau aux locataires en fonction de relevés effectués deux fois par an et des factures reçues par la Commune.

VOTE ☞ **POUR :** 21

☞ **CONTRE :** -

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 14 avril 2025**


Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250407-2025-20-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

FILIERE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS	DONT NON COMPLET
Direction	DGS des communes de + de 2 000 habitants	A	0	-
Administrative	Attaché principal	A	1	-
Administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	2	-
Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	2	1
Administrative	Adjoint administratif territorial	C	1	1
Technique	Ingénieur principal	A	1	-
Technique	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1	-
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	6	-
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	2	-
Technique	Adjoint technique territorial	C	10	2
Sanitaire et Sociale	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	3	1
Animation	Adjoint territorial d'animation	C	4	4

VOTE POUR : 21
 CONTRE : -

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 14 avril 2025


Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250407-2025-21-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n°2025-22

Votée le 7 avril 2025

OBJET : Validation de l'avant-projet définitif de l'aménagement de la zone située à l'arrière de l'immeuble des Papetiers.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Isabelle GAUD.

ABSENT : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIRS DE VOTE : M. Arnaud BROUSSAUD à M. Maurice LEBOUTET, Mme Isabelle GAUD à Mme Isabelle MONTAGNE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité de créer un parking à l'arrière de l'immeuble des Papetiers avenue de la Vienne, avec notamment un exutoire des eaux de pluie de ce bâtiment,

Vu l'avant-projet définitif présenté par le cabinet DUARTE,

DÉCIDE

Article premier : Le Conseil municipal à la majorité de 20 voix pour et 1 abstention (Edwige GARNIER-REYMBAUT) après en avoir délibéré, décide d'approuver l'avant-projet définitif relatif à la création d'un parking, dont le montant des travaux est estimé à :

- Tranche ferme (hors maîtrise d'œuvre) : 159 972.20 € HT, soit 191 966.64 € TTC.
- Tranche optionnelle : 31 497.20 € HT, soit 37 796.64 € TTC.

Article second : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires, à intervenir, à lancer la consultation pour retenir les entreprises qui réaliseront les travaux et à signer les marchés s'y rapportant.

VOTE ☞ **POUR** : 20
☞ **CONTRE** : -
☞ **ABSENCES** : 1

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 14 avril 2025
LE MAIRE,**


Maurice LEBOUTET


Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20250407-2025-22-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025